Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_126_2026-DE

Montereau FAULT-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Constatation de créances éteintes sur le budget Ville de Montereau

DATE D'AFFICHAGE

29 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice	35
présents	28
votants	33

N° D_126_2026 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 septembre deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoints au Maire, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SONI MAZOUZI, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Mme BENADDA-SAHRIDJ représentée par M. REGUIG, Mme CAMACHO représentée par M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES représentée par Mme SARICA AYGAN, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX, Mme DOIGNON représentée par Mme BILLÉ.

Absent(e)s : Mme SAINTE ROSE, M. VILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme DOURET.

La créance est dite éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le Comptable Publique.

Une créance éteinte constitue une charge définitive pour la collectivité créancière qui doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir constater l'effacement de dettes d'un montant total de 1 561.95 €.

Vu l'avis favorable de la 1ère commission du 21 septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

DE CONSTATER les créances éteintes sur le budget principal Ville de Montereau, pour la somme totale de 1 561.95 €, selon les listes suivantes :

- Liste 8401430133 (exercice 2023 à 2025) : 1 184.35 €
- Liste 8171730233 (exercice 2023) : 377.60 €

TOTAL : 1 561.95 €

MAIRIE DE MONTEREAU (Seine-et-Marne)

Pour extrait conforme,
Le Maire
James CHÉRON